La bande de la Villette en cassation

Tous les pourvois ont été rejetés la guillotine attend Tissier

Paris, 22. — On se souvient que le 30 novembre dernier la Cour d'assises de la Seine, qui jugeait les bandits de la Villette, avait notamment condamné : Louis-Lucien Tissier, un des principaux membres, à la peine de mort ; Baptistin Travail de Marseille, à dix ans de réclusion ; Emile Coquart, à 20 ans de travaux forcés ; Georges Allard, à 10 ans de travaux forcés ; Henri Fignon, à 10 ans de réclusion ; Charles Sabau, à 7 ans de réclusion, et que ces six condamnés avaient signé le 5 décembre leur pourvoi en cassation.

L'affaire se présentait cet après-midi devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation, qui a rejeté tous les pourvois.

Tissier ne doit donc plus compter que sur la grâce présidentielle.

Appès avoir été électrocuté un Roubaisien s'est écrasé sur le sol

Jeudi, vers 14 heures, le nommé Poulain, habitant rue de Mouvaux, à Roubaix, ouvrier couvreur, était occupé à clouer des lattes sur le toit d'une maison en construction à Estaires. Malheureusement, il toucha une latte humide, placée sur le fil du courant électrique et fut électrocuté aussitôt; il eut les pieds et les mains brûlés et tomba d'une hauteur de quatre mètres.

Quand on le releva, il agonisait.

Poulain mourut sans avoir repris connaissance.

Plusieurs blessés par une explosion dans un tour Martin

Metz, 22.— Dans une fonderie près d'Hayange, des ouvriers étaient occupés l'avant-dernière nuit à charger un four Martin avec de la ferraille provenant des champs de bataille, lorsqu'une terrible explosion se produisit.

La voûte du four vola en éclats.

Le métal en fusion fut projeté de tous côtés. Plusieurs ouvriers ont été blessés.

On présume qu'un obus se trouvait dans la ferraille.

Les dommages de guerre

Proposition de révision des gros dossiers

Le groupe socialiste de la Chambre a, ainsi que nous l'avons annoncé, déposé dernièrement une proposition de loi ayant pour objet de faire procéder à la révision de tous les dommages de guerre et de tous les dossiers dont la valeur 1914 dépasse cent mille francs.

Voici quelques-unes des raisons invoquées par les signataires de cette proposition à l'appui de leur demande :

« La législation sur les dommages de guerre, suffisante en elle-même, n'a pas toujours été interprétée comme le législateur l'aurait voulu. Les multiples circulaires ministérielles, souvent contradictoires, n'ont pas été étrangères à cette situation. La précipitation avec laquelle certains dossiers ont été réglés et les sommes fabuleuses accordées à divers industriels, justifieraient à elles seules la révision des dommages de guerre...

» De nombreux abus se sont produits qui, dans l'état actuel de nos finances, pèsent lourdement sur nos populations écrasées d'impôts.

» Pour le relèvement de nos régions dévastées et pour assurer tous les droits des sinistrés, il est indispensable que la reconstitution se fasse avec le maximum de loyauté. La révision des dommages de guerre s'impose. Elle rendra sûrement à l'Etat de grosses sommes attribuées à tort ».

EN DEUX LIGNES

Paris. — Le Cabinet s'est montré favor. au rétablis. de l'heure d'été. Proch. Conseil décidera. — Le gouvern. dément offic. le bruit de la reprise des négoc. commerc. avec les Soviets.

Moscou. — On annonce négoc. pour rétablis. communic. postales et télég. avec la France.

Fez. — Le maréchal Lyautey souffrant de coliques hépatiques dep. longtemps. Etat aggravé.

Dublin. — Des bureaux du min. de l'Intérieur ont été incendiés par les rebelles. Scènes sangl.

Strasbourg. — En faisant un looping à 400 m., le capitaine aviateur Mahn s'est tué.

Melbourne. — D'import. usines d'autom. sont détruites, 20 millions de dég. Pas d'acc. de pers.

Marseille. — Inculpé de fraude des carnets médicaux, 5 mutilés ont été arrêtés.

Paris.— Hôtel Lutetia, VIe Congrès du charbon M. Le Trocquer préside le banquet.

— A Luna-Park, banquet prés. par M. Millerand, 25e anniv du Comité rép. du commerce.

— Une matinée de réjouissance a été donnée aux demi-tous de Ste-Anne.

— Deux jeunes gens sont tombés du Métro. G. Anjubeau, 15 ans, a été tué, camarade blessé.

Strasbourg. — On perquisit. chez des chefs communistes, à Ste-Marie-aux-Mines, 2 arrestat.

Toulon. — Un aigle aues 3 mètres d'envergure a été capturé par un berger.

Paris. — 13 tableaux d'Eug. Carrière ont été vendus 140.170 fr. Portr. Carrière père, 28.000 fr.

New-York. — John D. Rockefeller est le doyen des milliardaires : 84 ans en juillet.

Paris. — Joueur aux courses, Payer, 50 ans, a des défaillances qu'il répara. Puis s'est tué.

Londres.— La foire des industries britanniques en cours à Londres et à Birmingham.

Paris — Mme Cécurel, 34 ans, a perdu son rang de perles, valeur 120.000 francs

Rome. — Après l'Angleterre et la Suisse, l'Italie veut d'interd. de « La Garçonne ».

Paris. — Vendredi à 5 h. du matin, on entend un concert par T. S. F. fait près New-York.

New-York. — Autorités ont saisi 500 bouteilles de whisky à bord du transatlantique « France ».

Perpignan. — Pour trafic des blanches, 5 femmes et 2 hommes ont été arrêtés à la frontière.

Alger. — Cent délégués de la Chambre de Communes Anglaise visitent la ville.

Paris. — Les américains ont fêté l'anniv. de Washington. Le drap. flotta sur l'Hôtel-de-Ville.

— M. Dior a présidé le banquet du Comité national des Conseillers du commerce extérieur.

La Chambre a discuté l'équilibre budgétaire

M. Bokanowski préconisa la création du carnet de coupons

La Chambre a continué hier la discussion du projet de loi déposé par le ministre des Finances tendant à l'institution d'un double décime sur l'ensemble des contributions.

M. BARETY regretta que la Commission eût repoussé sa proposition de porter au compte des dépenses recouvrables le déficit budgétaire de 4 milliards.

M. BOKANOWSKI, rapporteur, montra d'abord l'effort extraordinaire accompli par le Reich dans la lutte actuelle pour faire remonter le mark et déprécier le franc. Nous devons, par contre, dit-il, assurer la défensive victorieuse du franc en équilibrant notre budget.

Les dangers de l'inflation

L'orateur établit par des statistiques que notre balance commerciale était plus favorable qu'avant guerre et que notre production nationale était en progrès croissant. Il rappela que le rendement des impôts, dans les deux premiers mois de 1923, dépassait toutes les prévisions et que les plus-values suffiront sans doute à couvrir les arrérages des emprunts nécessaires pour la reconstitution des régions libérées.

Le danger, pour M. BOKANOWSKI, c'est l'inflation monétaire, qui crée de la défiance envers nos devises.

Le député de la Seine crut bon de répéter que la Commission avait rejeté le projet du double décime, mais que le vote de ce système était préférable au déficit actuel.

L'impôt des poires

La Commission a estimé qu'il fallait, avant d'instituer de nouveaux impôts, réprimer les fraudes.

M. BOKANOWSKI montra que plus de huit milliards de coupons échappaient à l'impôt sur le revenu — ce qui représente une moins-value de 500 millions de contributions.

La fraude, dit-il, n'est pas moins forte sur les successions; c'est pourquoi, sans doute, l'institution du carnet de coupons a soulevé tant de colères; c'est pourquoi aussi il n'y a plus aujourd'hui que 12 % de titres de rente nominatifs, alors qu'avant guerre, il n'y en avait qu'un quart au porteur.

L'orateur conclut que le contrôle s'imposait donc d'une manière absolue; car, ajouta-t-il, l'évasion du devoir fiscal est si aisée, qu'on a pû dire que l'impôt sur les revenus était l'impôt des « poire ».

La suite de la discussion fut renvoyée à aujourd'hui.

La Chambre a fixé au vendredi 2 mars la discussion des interpellations de BARTHE et de MM. DE MORO-GIAFFERI et DUMESNIL, relatives à la spéculation sur les sucres.

Le Sénat a siégé après l'élection de M. Doumergue

Il a voté différents projets de lois d'intérêt particulier

Après avoir élu M. DOUMERGUE à la présidence de la Haute-Assemblée, par 142 voix contre 133 à M. de Selves, ainsi que nous le relatons d'autre part, le Sénat a adopté divers projets d'intérêt particulier.

M. Henry BERANGER, rapporteur général, déposa ensuite son rapport sur le projet relatif au régime des bouilleurs de cru.

Aujourd'hui, vendredi, suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Un mari assassin et incendiaire

Il "acheva" sa femme en l'étranglant puis mit le feu à sa maison

Nevers, 22. — Dans la nuit du 11 au 12 mai 1922, le nommé Claude Foucat, né en 1855, originaire de Saint-Désiré, chercha querelle à sa femme. Au cours de cette scène, il la poussa violemment. La malheureuse tomba et se fractura le crâne. S'emparant ensuite d'une corde, Foucat passa le cou de sa femme dans un nœud coulant et serra.

Certain, cette fois, qu'il n'avait plus devant lui qu'un cadavre, il chercha quelque argent et s'enfuit après avoir mis le feu à sa maison.

Le meurtrier appartient à une famille de déséquilibrés. La Cour d'assises de la Nièvre vient de le condamner à huit ans de réclusion.

Pas d'acquéreur pour la mine privée sous sequestre de Cherbourg

Cherbourg, 22. — Hier, au Palais de Justice, les mines de Diélette ont été mises en adjudication par le séquestre des biens ex-allemands, sur le prix d'un million cinq cent mille francs.

Il n'y a pas eu d'acquéreur.

Les canons turcs menacent encore les navires

Un coup plein sera tiré sur ceux qui s'approcheront des mines

Constantinople, 22. — La Préfecture du port publie un communiqué réglementant l'entrée et la sortie du golfe d'Ismidt, récemment miné.

Un coup de canon sera tiré à blanc par les batteries côtières sur les navires qui en contreviendront de ce règlement, s'approcheront de la ligne des mines.

En cas de non-arrêt, un coup plein sera tiré dans la direction de la proue.

La Journée Sportive

Football-Association

Un grand Match International

LE CERCLE SPORTIF BRUGEOIS CONTRE L'OLYMPIQUE LILLOIS

Les anciens Champions de Belgique ont toujours fourni à Lille des parties sensationnelles.

On se rappelle encore leur très nette victoire, lors de la pose de la première pierre du monument aux morts.

Ils viendront dimanche à Lille, auréolés du magnifique résultat obtenu sur le terrain de l'Union Saint-Gilloise, où ils mirent brillamment, dimanche dernier en échec, les leaders du Championnat de Belgique par 0 à 0.

Disons que leur chance reste entière dans le Championnat de Belgique qui est encore plus disputé que notre Championnat du Nord.

Boxe et Lutte

UN GRAND GALA SPORTIF DE CHARITÉ A LILLE

A la suite de la blessure qu'il reçut à l'entraînement pendant la semaine précédant son combat avec Deriaz, l'athlète lillois, Louis Lemaire promit de rencontrer le champion suisse à Lille dès son rétablissement, en abandonnant sa bourse aux orphelins et mutilés de guerre.

Louis Lemaire tient sa promesse, et c'est ainsi qu'aura lieu le dimanche 4 mars dans la salle du Palais-Rameau à Lille, un grand gala sportif de charité dont le programme comprendra une partie de lutte et une partie de boxe, mais dont le « clou » sera le match de défi de lutte de combat Lemaire-Deriaz qui dut être remis une première fois et qui constituera la dernière exhibition de notre populaire concitoyen sur un ring de lutte.

Quatre grands matches de boxe encadreront cet évènt doublement intéressant. Ils opposeront des champions nationaux et régionaux dont nous ferons connaître les noms incessamment.

D'ores et déjà, la manifestation sportive du 4 mars s'annonce sous les auspices les plus favorables. Ajoutons qu'elle est organisée sous le contrôle de la Ville de Lille, en raison du but charitable auquel elle est vouée.

UNE ECOLE DE BOXE ET DE CULTURE PHYSIQUE A LILLE

Nous avions annoncé au début de cette année qu'une Ecole de boxe et de culture physique allait prochainement s'ouvrir à Lille. Effectivement, l'inauguration officieuse aura lieu samedi prochain avec les premiers élèves. Mais l'ouverture officielle est fixée seulement au samedi 3 mars.

C'est dans une dépendance de la coquette salle du Palais d'Eté, square Jussieu en plein centre de Lille, à portée de tramways de toutes les directions et en même temps au point le plus aéré de la ville, que l'Ecole a établi son siège.

Le professeur sera le sympathique et scientifique athlète lillois Géo Mars.

L'installation sera moderne et complète, avec hydrothérapie, cabines de douches chaudes et froides. Il y aura également un bar avec rafraîchissement, boissons chaudes, sandwiches, etc.

Les cours seront donnés au début les mardis et samedis « cours réservés » de 10 à 12 h. et de 15 à 17 h. « cours populaires », de 18 à 20 heures.

L'Ecole envisage en outre, à dater de fin mars, l'organisation de galas réguliers de boxe où les meilleurs régionaux et les meilleurs parisiens se rencontreront. Enfin, elle envisage, chaque semaine, avec ses meilleurs élèves, des séances d'entraînement public.

UN GALA A BRUAY

Dimanche 25 février, à 15 heures 30, aura lieu un gala de boxe et de lutte dont programme ci-dessous :

BOXE. — 5 rounds de 2 minutes, gants de 4 onces : Madzelaski Joseph contre Normand, de Lille ; Touzet, d'Houdain, contre Max Heim, de Lille ; Delannoy, de Bruay, contre Christian, de Lille.

10 rounds de 2 minutes, gants de 4 onces : Capelle de Billy-Montigny, champion de l'armée du Rhin, contre Pierson, de Lille, 10 combats, 10 victoires.

Combat exibition. — Géo Mars, prétendant au titre de champion de France, contre Young Mars, vainqueur du tournoi des huit poids légers Paris.

LUTTE. — Lutte gréco-romaine, 3 reprises de 10 minutes : Raoul Hellebout, contre Gaspard Lowagie de Lille ; Bernard Bruay, contre Julius le Stéphanois ; Albert de Lille, champion du Nord professionnel, contre Janiak le Scientifique champion de Pologne.

Hippisme

Courses d'Auteuil

1re Course. — 1. La Main de Massiges, G. Parfrement, g. 16.00, p. 13.50 ; 2. Jourdan, H. Jordan, p. 15.50.

2e Course. — 1. Fruit Confit, G. Mitchell, g. 18.00.

3e Course. — 1. Le Goliath, F. Gaudinet, g. 34.50, p. 16.00 ; 2. Gingamp, L. Barre, p. 13.00.

4e Course. — 1. Come Again, L. Barre, g. 21.00 p. 11.50 ; 2. Chaco, G. Parfrement, p. 11.50 ; 3. Parachute, G. Mitchell, p. 20.00.

5e Course. — 1. Beau Brummel, Delfargueil, g. 133.00, p. 20.50 ; 2. Bomarsund, Le Goliath, p. 14.50.

Les entretiens franco-belges à Paris sont terminés

Promu Grand-Croix de la Légion d'honneur M. Theunis est reparti à Bruxelles

Paris, 22. — M. Theunis a conféré, ce matin, avec M. de Lasteyrie, ministre des finances.

Il s'est rendu ensuite au quai d'Orsay, où il a eu une courte entrevue avec M. Raymond Poincaré.

A midi 30, M. Theunis, président du Conseil des Ministres de Belgique, quittait Paris pour rentrer à Bruxelles.

M. Theunis a été salué, à son départ, par M. de Fouquières, ministre plénipotentiaire, représentant M. Poincaré, président du Conseil et par M. de Gaiffier-d'Hestroy, ambassadeur de Belgique à Paris.

Dans le même train, avait pris place le marquis de Villalobar, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles.

M. Poincaré a profité de la visite de M. Theunis pour conférer au chef du gouvernement belge, au cours du déjeuner qui a eu lieu hier matin, au Quai d'Orsay, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

L'opinion française et l'opinion belge verront dans cette haute distinction, tout autre chose qu'un banal témoignage d'estime. Le geste veut être un symbole de l'intime collaboration des deux grandes victimes de la guerre : La France et la Belgique.

La propagande gallophobe en Allemagne

On envisage l'expulsion du Reich de tous les Français et les Belges

Les hôteliers de Dantzig ont refusé de recevoir les hôtes français et belges pendant la foire d'échantillons. Ces derniers ne pourront pas compter sur l'appui du comité de la foire pour trouver des logements chez les particuliers.

De leur côté, les nationalistes du Reichstag ont déposé une motion demandant, qu'à titre de représailles, les citoyens français et belges séjournant en Allemagne soient, ou expulsés ou internés.

L'enquête des députés anglais dans la Ruhr

Les quatre députés du parti ouvrier qui viennent de faire dans la Ruhr une enquête qui a duré une semaine, ont fait un rapport dans lequel ils racontent leur entrevue avec le général Degoutte et leurs impressions en ce qui concerne la population allemande.

Les enquêteurs déclarent, au point de vue des réparations, que les capitalistes allemands ont trompé les travailleurs en leur faisant croire que l'Allemagne n'est pas en état de payer. Le rapport, en terminant, préconise une entente entre la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie, en vue d'internationaliser la Ruhr. L'administration de la Ruhr serait confiée à une commission internationale et les dividendes perçus pourraient servir à couvrir les réparations.

A propos d'indiscrétions aux Affaires étrangères

M. Poincaré aurait renoncé à communiquer certains détails...

Nous avons annoncé qu'à la suite d'indiscrétions commises après la dernière audition de M. Poincaré devant la commission des affaires étrangères de la Chambre, le président du conseil semble avoir renoncé à communiquer à la commission certains détails sur l'affaire de la Ruhr.

Il paraît qu'à la suite de la réunion où M. Poincaré fut entendu, M. Leygues aurait communiqué à la presse un procès-verbal tout à fait anodin mais, lit-on dans la « République Française », « quelqu'un veillait, quelqu'un qui tenait à ce que fussent divulgués certains chiffres qui pouvaient être exploités par une certaine propagande défaitiste. Voici ce qui est de notoriété publique : Un député socialiste, qui ne fait pas partie de la commission des affaires extérieures, a paru dans le salon de la paix, alors que la séance était terminée. Il tenait à la main un papier. Ce papier, il l'a remis à un de ses anciens collègues, rédacteur d'un journal socialiste. Ce dernier, qui n'est pas cachotier, s'est empressé de communiquer à tous et à chacun, suivant la formule, le contenu du papier qu'il venait de recevoir. C'était le compte rendu détaillé des déclarations secrètes que venait de faire M. Poincaré ».

Certains chiffres destinés à demeurer confidentiels, auraient provoqué un certain pessimisme en France.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1919

Le numéro 715.194 est remboursé par 200.000 francs. — 430.790 par 100.000 fr. — 1.321.715 par 50.000 francs.

COMMUNALES 1912

Le numéro 1.654.093 gagne 100.000 francs.

Le numéro 1.729.476 gagne 10.000 francs.

Les 12 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 398.233 ; 686.482 ; 715.509; 1.003.861 1.246.186 ; 1.321.962 ; 1.581.897 ; 1.947.500.

COMMUNALES 1906

Le numéro 576.447 gagne 200.000 francs.

Le numéro 931.980 gagne 25.000 francs.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 2.739 ; 43.282 ; 48.250 ; 583.818 ; 600.385 ; 620.957 ; 826.428 ; 864.060.

ROUBAIX

RÉDACTION : 29, Rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, Rue du Bassin

Lettres d'Espagne...

L'escroquerie au trésor espagnol, après une période de silence, se manifeste à nouveau depuis quelque temps. Plusieurs personnes de la région nous communiquent des lettres qui leur ont été adressées de Madrid et dont elles ont grand raison de se défier.

Voici la teneur habituelle de ces lettres :

« Mon cher Monsieur,

« Je suis ici pour faillite et je viens vous demander si vous voulez m'aider à sauver une somme de 800.000 francs que je possède en billets de banque dans une malle qui se trouve en dépôt dans une gare en France.

« Il faudrait pour cela que vous veniez ici payer au greffe du tribunal les frais de mon jugement, afin de lever la saisie de mes bagages et pouvoir ainsi vous emparer d'une valise à secret dans laquelle est caché le récépissé du chemin de fer indispensable pour retirer la malle de la gare.

« En récompense, je vous abandonnerai le tiers de la somme, etc. ».

Réponse est demandée par télégramme et la plus grande discrétion est recommandée.

Ces lettres, à première vue, paraissent manuscrites. Un examen attentif permet de reconnaître qu'elles sont polycopiées à la pâte, et ce procédé donne une idée de la vaste échelle sur laquelle opère l'organisation à laquelle nous avons à faire. C'est ainsi que, dans le grand nombre de personnes touchées par des lettres de ce genre, il s'en est trouvé d'assez crédules pour ne pas résister à l'appât de l'invraisemblable récompense promise. Aussi, les soi-disant faillis s'empressent-ils de « rebiffer au truc ».

Espérons que cette nouvelle vague d'assaut, en aboutissant à un complet fiasco, sera la dernière.

DEVANT LE SUCCES obtenu par ses services de Province, « GEO », le GRAND TAILLEUR PARISIEN, ouvre des succursales dans les grandes villes de FRANCE. Il installe pour le moment celle de LILLE, au 88 de la RUE NATIONALE.

Les gens chics y trouveront, à des prix inconnus ici, des tissus de premier choix et la coupe élégante qui ont fait la réputation de « GEO ». Nous leur conseillons vivement d'attendre l'ouverture qui aura lieu sou peu.

3478.

Nouveau loyer des locaux de l'Abattoir

Le maire a pris l'arrêté dont voici les conclusions :

Article premier. — L'article 659 du règlement de police municipale est modifié ainsi qu'il suit :

« Les ateliers destinés à la préparation des issues et à la fonte des suifs, les cases au cuir, au fourrage, ainsi que tous les autres locaux particuliers, sont accordés de la même manière et moyennant un loyer annuel et par mètre carré des locaux occupés, savoir :

« De 25 francs pour les occupants qui consomment de l'eau;

« 2. De 7 francs pour ceux qui n'en consomment pas.

« Ce loyer est payable par semestre et d'avance, au receveur municipal; les termes payés restant, dans tous les cas, acquis à la ville. Les occupants qui ne remplissent pas rigoureusement toutes les conditions du présent règlement, sont immédiatement dépossédés des locaux à eux loués ».

Modifications au Règlement du Cimetière Communal

Par arrêté municipal en date du 22 février, les modifications suivantes sont apportées au règlement du cimetière communal :

Article premier. — L'article 30 du règlement du cimetière du 9 février 1920, est modifié comme suit :

« Article 30. — Les concessions temporaires ne peuvent être renouvelées, ni reprises au moment même de leur expiration ou avant avec abandon gratuit des années restant à courir, que pour y faire de nouvelles inhumations et lorsque le terrain où elles se trouvent est affectés à des concessions de cette catégorie (allées secondaires).

« L'intervalle de temps entre les deux premières inhumations ne peut être moindre que de cinq années. Aucune autre inhumation ne sera admise qu'après expiration de la concession ainsi renouvelée.

« Le renouvellement, sans inhumation, peut être accordé pour les concessions situées dans les allées principales, si le concessionnaire accepte le convertissement en concession trentenaire au tarif du règlement en vigueur au moment de ce convertissement ».

Art. 2. — L'article 57 du même règlement est ainsi modifié :

« Article 57. — On ne peut construire des caveaux que dans les concessions perpétuelles.

« Les caveaux au-dessus de terre sont interdits.

« La plaque de fermeture de chaque caveau doit porter, gravée en creux, les nom et prénoms de la personne inhumée, ainsi que la date le l'inhumation.

« Les concessionnaires sont tenus de faire connaître à l'administration l'état civil des personnes inhumées.

« L'entrée des caveaux à construire se fera dorénavant à l'aplomb du monument même qui devra être aménagé en conséquence.

« L'entrée des caveaux actuellement en exploitation continuera à faire face aux chemins sur lesquels, sous aucun prétexte, il ne peut y avoir anticipation ».

AMICALE DU COQ-FRANÇAIS

Dimanche 4 mars, à 15 h. 30, grand concert de bienfaisance, suivi de bal, organisé par les anciennes élèves de l'école, dans la grande salle des fêtes du Foyer des Amicales Laïques, 42, rue d'Alsace. Des vartes sont en vente au siège de l'Amicale.

COFFRET DISPARU...

M. Henri Petit, tisserand, 29, rue de Beaurewaert, a porté plainte pour vol d'un coffret contenant une montre et une chaîne, le tout valant environ 100 francs, qui se trouvait dans sa chambre à coucher. La sûreté enquête.

COFFRET RETROUVÉ...

Nous avons relaté hier la plainte portée par Mme Burier, rue de Blanchemaille, impasse Defaux, au sujet du vol d'un coffret contenant une somme de 1.750 fr et un livret de caisse d'épargne.

Cette personne a retrouvé hier le coffret et son contenu dans l'impasse, à côté de sa maison. Le cadenas avait été fracturé. S'agissait-il bien d'un vol ?

LE CONCERT D'HIVER DES « XL » ET DU CERCLE SYMPHONIQUE ROUBAISIEN

Nous avons dit l'intérêt puissant que présenterait, pour des connaisseurs, pour des artistes, le concert que donneront à l'Hippodrome, le 27 courant, le Cercle Orphéonique les « XL » et le Cercle Symphonique Roubaisien.

Les « XL » chanteront un chœur de Reuchsel, intitulé : « L'Orgie Romaine ». Il se divise en cinq parties, dont les seuls titres indiquent la substance : a) Le Festin ; b) L'Hymne à Vénus ; c) La Danse antique ; d) L'incendie de Rome ; e) La Prophétie.

Aux noms des grands artistes que nous avons cités, ajoutons d'autres noms des plus haut cotés et tout aussi prometteurs de sensations rares : Mme Line d'Ariel, diseuse de la Scala de Bordeaux ; M. Reinier, baryton soliste des Concerts Colonne ; M. Poulin, violoniste soliste du Cercle Symphonique Roubaisien.

Nous aurons donc à Roubaix, ce soir-là, une pléiade d'artistes incomparables et si nous ajoutons que le Cercle « Les XL », d'une part, avec le maître Louis Carpentier ; le Cercle Symphonique de son côté, sous la baguette experte de M. Victor Carpentier, ont la prétention de pouvoir soutenir sans désavantage la comparaison avec ces artistes d'une réputation mondiale, on reconnaîtra que l'événement annoncé fera date dans la mémoire des musiciens de Roubaix.

COMMERÇANTS DU PILE

Les Commerçants du Pile se sont réunis chez M. Delobel, 323, rue du Tilleul, sous la présidence de M. Eloy Velghe qui excusa le président des fêtes de 1913, retenu par ses nombreses démarches en faveur des familles nombreuses et qui viendra un peu plus tard.

Il annonça les festivités projetées dès l'arrivée de M. Ch. Lamère, il les mit au courant de la réunion de la fédération des commerçants et des dates choisies pour les fêtes, braderie, celle de la rue du Tilleul, aura lieu le lundi de la mi-carême, rue de Lenze ; les fêtes du Pile auront lieu à la fête des fabricants.

Un Comité provisoire fut nommé : Président, M. Eloy Horent ; Vice-président, Eloy Velghe ; Secrétaire, M. Vantroy ; Trésorier, M. Delobel ; Membre, M. Douck. Une prochaine réunion aura lieu mardi 27 courant.

ASSOCIATION FAMILIALE DES QUARTIERS SAINTE-ELISABETH, FRATERNITE, PILE ET TROIS PONTS.

—L'assemblée générale, séance récréative suivie de tombola gratuite, que le Comité des quartiers Sainte-Elisabeth, Fraternité, et Trois-Ponts organise en faveur des familles nombreuses dépendantes de ces quartiers aura lieu le mercredi 28 février à 19 heures 30, 262, rue du Tilleul.

Le Comité en organisant cette réunion compte sur la présence des trois cents familles nombreuses « inscrites sur ses contrôles » afin de resserrer les liens qui les unissent et leur procurer les avantages d'une agréable soirée et d'une brillante loterie gratuite comme l'an dernier.

Un rapport sera présenté sur toutes les questions ayant intéressé les familles nombreuses durant l'année 1922 et celle à l'ordre du jour, ensuite séance récréative et tombola.

Les livrets de famille, de maison, carte rose ou reçu 1923 seront demandés à l'entrée de la salle, les familles non inscrites ou non à jour de leur cotisation pour le dimanche 25 février, dernier délai, et non présentés seront éliminés d'office, aucune excuse ne sera admise.

FÊTES DE LA FOSSE-AUX-CHENES ET DU CUL-DE-FOUR

Le Comité des Festivités de la Fosse-aux-Chênes et du Cul-de-Four, organise pour le dimanche de la Mi-Carême une fête travestie au profit des Pupilles de la Nation. A cet effet, des primes très importantes seront allouées et réparties entre les catégories suivantes : groupes, chars, couples, originaux, chansions.

LA PROCHAINE FÊTE DE L'AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX

C'est dimanche prochain, 25 février, à 16 heures, que sera donné le concert de Bienfaisance organisé par l'Amicale Pierre-de-Roubaix, dans la salle des fêtes de la Betterave, angle des rues de Lannoy et du Tilleul.

A l'issue du concert, bal de famille.

Des cartes pour le concert sont en vente à l'école et chez tous les membres du Comité.

AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX. — Dimanche, de 9 h. 30 à 12 h., séance d'entraînement en vue du prochain concours entre sociétaires, sous la direction de MM. Ch. Noël et Ch. Dewilde.

GRANDE HARMONIE

Vendredi 23 février, à 20 heures 15 précises, répétition générale. Présence indispensable.

FEUILLETON DU 24 FEVRIER 1923 — N° 50

La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films "ALBATROS" et édité par la Société d'exploitation des films "Eclipse"

TROISIEME PARTIE

Deux cœurs ardents de femmes

C'est qu'elle venait de se rapeler un soir du mois qui précéda la guerre — le jour anniversaire de sa naissance — elle était venue se promener vers cette fontaine, dans la petite voiture attelée de Colibri.. Et elle avait vidé sa bourse entre les mains d'un vagabond.. Elle se souvenait très bien que le mendiant ne lui avait pas rendu le porte-monnaie et elle n'avait guère songé à le lui réclamer, puisqu'elle venait, dans le malheureux, de reconnaître son père !

Et voilà ce qui produisait chez elle ce trouble extraordinaire...

Son père ! !

Elle était bien sûre qu'il ne s'était pas séparé de ce petit objet qui lui rappelait sa fille et qui pour lui était sans prix...

Que fallait-il conclure ?

Julien Villandrit était-il donc revenu dans le pays ?

Depuis sa dernière apparition — c'est-à-dire depuis la veille de la guerre, — elle n'avait pas reçu de ses nouvelles, il n'avait pas écrit une seule fois !

Était-ce vraiment lui qui donnait, de la sorte, signe de vie à sa fille ?...

Qui lui disait, par ce geste mystérieux :

— Je suis vivant, je pense à toi, je me rapproche de toi...

Ou bien fallait-il croire qu'il était mort et que cette pauvre petite chose lui avait été renvoyée par l'ordre de son père, comme un dernier appel ?

Sa mère vit bien sa réoccupation, mais Christiane ne voulut pas l'expliquer.

En quel émoyement, en quels espoirs et en quelles angoisses elle vécut depuis lors !

Elle n'avait plus qu'un but : l'attention en éveil, elle scrutait tous les visages étrangers, tous les gens qui passaient, ceux qui venaient aux Basses-Bruyères pour la première fois... Tous les prétextes lui étaient bons pour courir par les alentours jusqu'à Verberie, jusqu'à Saint-Sauveur, jusqu'à Compiègne... Le Vieux Moulin étant un lieu charmant de villégiature estivale, elle s'y rendit à plusieurs reprises, soit qu'elle s'y fît conduire en auto, soit qu'elle y allât avec Pascal à bicyclette. Parfois, la nuit, elle se réveillait en sursaut, s'imaginait qu'on venait de grimper à ses fenêtres, de frapper aux carreaux... Elle s'élançait, ouvrait, se penchait, inspectant les environs d'un regard avide. Mais les jardins étaient déserts et endormis sous la lune...

Le mois de mai s'écoula ainsi...

Elle se désespérait...

Parfois, enfermée chez elle, pour n'être point surprise, elle passait des heures entières devant le porte-monnaie qu'elle posait sur ses genoux et qu'elle examinait.

Elle en venait à douter maintenant que ce fût le sien.

— Est-ce possible ?... A quoi vais-je rêver !...

Et voilà que tout à coup, certain autre jour — un dimanche — elle éprouva une seconde émotion qui, en renouvelant la première, la rendit folle d'allégresse.

Elle s'en revenait — seule cette fois — par le bois et suivant les étroits sentiers encombrés d'herbes hautes en poussant sa bicyclette à la main.

Elle l'abandonna contre le tronc d'un arbre et pénétra sous le couvert pour y faire une cueillette de fleurs sauvages, de fougères royales, et de ces longues graminées légères et blondes qui ornent si joliment les bouquets.

Quand elle revint et qu'elle voulut lier sa gerbe sur le guidon de sa machine, elle fit une remarque qui la rendit toute frémissante.

Fleurs, fougères et graminées s'échappèrent de ses bras.

Pourtant, ce qu'elle voyait, c'était une chose bien simple... cela ressemblait même à la galanterie d'un inconnu qui, passant là, avait voulu laisser de quoi faire travailler l'esprit de la jeune fille...

Un ruban !

Un long ruban était attaché au guidon de la bicyclette...

Certes, ce n'était rien, qu'une gentille et innocente plaisanterie... peut-être...

Cependant, elle vit plus loin, très loin, en remontant dans ses souvenirs... Elle vit une fillette, dont les cheveux flottaient dans le dos, retenus par un ruban de cette nuance... Cette fillette radieuse et le cœur en tumulte s'était longtemps blottie contre la poitrine d'un miséreux... qui la caressait, qui l'étreignait, qui pleurait avec elle... Et le ruban, — oh ! c'était bien le même qui pendait au guidon, — s'était dénoué de sa chevelure, et le guenillieux s'en était emparé en le portant passionnément à ses lèvres...

Son père ! C'était toujours son père !

Cette fois elle ne pouvait plus douter...

Julien Villandrit était revenu, était auprès d'elle, la voyait, la rencontrait...

Sous quel déguisement ? Comment ne le reconnaissait-elle pas ? Comment pouvait-il se bien se cacher ? Et pourquoi ?...

Mais son cœur se serra sous une réflexion douloureuse. Pourquoi se cachait-il ?

Hélas ! ne le savait-elle pas ? Forçat évadé, on le croyait mort, et cela faisait un peu de sécurité autour de lui. Mais qu'il soit trahi, ou deviné, et de nouveau le bagne s'ouvrira devant le malheureux... Dès lors ne lui fallait-il pas la plus extrême prudence ?

Christiane tendit ses bras vers les frondaisons des buissons et des arbres, vers le silence et la solitude qui l'environnaient... On eût dit qu'elle voulait saisir l'ombre fugitive qui veillait sur elle, et qui, cruellement, s'enfuyait toujours.

Elle murmura, enfiévrée, en pleurs, et les bras tendus dans le vide :

— Papa ! Est-ce toi ?... Est-ce toi, mon cher papa ?...

Elle resta longtemps à attendre, espérant que la silhouette d'autrefois apparaîtrait enfin, dans l'ombre de la nuit qui tombait...

Elle crut l'apercevoir...

Ce n'était que des fantômes imaginaires créés par les ténèbres.

— Mon papa, dit-elle encore, tu n'as donc pas filié de moi ?

Elle parlait bas, comme si Julien eut été auprès d'elle...

Rien ne lui répondit...

Elle avait le cœur bien gros en ramassant la gerbe éparpillée sur la mousse et elle fut longue à la lier sur le guidon, car ses yeux se remplissaient de larmes, elle ne se rendait plus très bien compte de ce qu'elle faisait et ses mains étaient maladroites et fiévreuses.

Aux Basses-Bruyères, Régine fut de plus en plus inquiète.

Christiane, en effet, était dans une animation incompréhensible...

Il était éviden, qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire dans cette vie de jeune fille. Mais Christiane se rappelait son serment.

Elle avait juré à Villandrit qu'elle lui garderait le secret...

A tous ! Même à sa mère !

Elle vécut les autres jours, dans l'attente d'une révélation qu'elle souhaitait, qu'elle appelait de tout l'élan de sa tendresse, mais la révélation ne vint pas... elle sentait autour d'elle la présence de son père, mais le père demeurait invisible...

Elle se résignait, devenait raisonnable, contenait son amour impétueux.

— S'il ne se montre pas, c'est qu'il le faut... Oh ! mon père chéri, n'as-tu pas promis que tu me reviendrais quelque jour ? Et voici que tu tiens ta promesse ! !

(A suivre).

LA MAISON DU MYSTERE sera projetée dans tous les cinémas de la région. (Film Albatros).